

Amherst, le 12 mai 2025

Le conseil de la Municipalité d'Amherst siège en séance ordinaire ce 12<sup>e</sup> jour du mois de mai 2025 au 245, rue Amherst, à laquelle sont présents, le maire et les conseillers;

Robert Cardinal  
Caroline Champoux  
Yves Duval

Daniel Lampron  
Robert Laperrière

Monsieur le conseiller Luc Tremblay est absent et son absence est motivée.

Formant tous quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Guy Galipeau.

Assiste également à la séance monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier et madame Virginie Dubois, directrice générale adjointe.

Monsieur le maire soumet à madame la conseillère et messieurs les conseillers l'ordre du jour.

Consultation sur les projets de règlements  
597-25, 598-25, 599-25 et 600-25

Aux personnes intéressées par les projets de règlements 597-25, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 352-02, 598-25 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats 351-02, 599-25 ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale 357-02 et 600-25 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement 353-02 afin d'inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d'habitations et aux unités d'habitations accessoires.

**ORDRE DU JOUR**  
**Assemblée ordinaire du 12 mai 2025**

- 1. Ouverture de la séance**
- 2. Ratification de l'ordre du jour**
- 3. Ratification de la séance ordinaire du 14 avril 2025 et de la séance extraordinaire du 30 avril 2025**
  - 3.1 Résolutions numéros 066.04.2025 À 093.04.2025 inclusivement pour la séance ordinaire du 14 avril 2025 et résolutions numéros 094.04.2025 à 100.04.2025 inclusivement pour la séance extraordinaire du 30 avril 2025
- 4. Ratification des déboursés pour le mois d'avril 2025**
  - 4.1 Déboursés du 01-04-2025 au 30-04-2025 pour un montant total de 304 496.41 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 62 436.98 \$.
- 5. Correspondance**
  - 5.1 Ministère des Transports et de la Mobilité durable

- 6. Administration générale**
  - 6.1 Avis de dépôt des états financiers 2024
  - 6.2 Faits saillants du rapport financier
  - 6.3 Autorisation de paiement – Groupe Laverdure Construction
  - 6.4 Autorisation de déboursé – Congrès de la Fédération québécoise des municipalités
- 7. Sécurité publique**
  - 7.1 Sécurité publique – Rapport du conseiller responsable
- 8. Travaux publics**
- 9. Hygiène du milieu et environnement**
  - 9.1 Rapport du conseiller responsable
  - 9.2 Affectation – Réserve d’adaptation aux changements climatiques
- 10. Urbanisme et mise en valeur du territoire**
  - 10.1 Dépôt rapport monsieur Martin Léger
  - 10.2 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 597-25 modifiant le règlement de zonage 352-02 afin d’inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d’habitations et aux unités d’habitations accessoires (UHA)
  - 10.3 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 598-25 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats 351-02
  - 10.4 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 599-25 modifiant le règlement sur les plans d’implantations et d’intégration architecturale 357-02 afin d’inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d’habitations (PIH)
  - 10.5 Adoption du deuxième projet de règlement numéro 600-25 Modifiant le règlement de lotissement 353-02 afin d’inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d’habitations (PIH)
  - 10.6 Location – Véhicule pour le service de l’urbanisme et de l’environnement
- 11. Loisirs et culture**
  - 11.1 Loisirs et culture – Rapport de la conseillère responsable
  - 11.2 Autorisation de signature – Programme d’appui aux collectivités
  - 11.3 Comité MADA – Nomination à titre de membre du comité de pilotage
- 12. Histoire et patrimoine**
- 13. Affaire(s) nouvelle(s)**
- 14. Période de questions**
- 15. Levée de la séance**

**1 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

**2 RÉS 101.05.2025 RATIFICATION DE L’ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE l’ordre du jour soit adopté en ajoutant les points suivants :

-5.2 Entente avec la Paroisse de Saint-Jean-de-Brébeuf;

- 13.1 Autorisation de paiement – Excavation R.B. Gauthier;
- 13.2 Modification du règlement 601-25.

Adoptée à la majorité

**2.1 RÉS 102.05.2025 AJOURNEMENT TEMPORAIRE DE LA SÉANCE**

À 19 h 31, il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal d’ajourner la séance pour une période de trente (30) minutes afin de permettre la poursuite de la consultation publique relative aux projets de règlements 597-25, ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 352-02, 598-25 ayant pour objet de modifier le règlement sur les permis et certificats 351-02, 599-25 ayant pour objet de modifier le règlement sur les plans d’implantation et d’intégration architecturale 357-02 et 600-25 ayant pour objet de modifier le règlement de lotissement 353-02 afin d’inclure des dispositions relatives aux projets intégrés d’habitations et aux unités d’habitations accessoires.

Adoptée à la majorité

La séance reprend à 20 h 02 avec les mêmes membres présents.

**3 RÉS 103.05.2025 RATIFICATION DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 14 AVRIL ET DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 30 AVRIL 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le directeur général soit exempté de la lecture des procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 avril et de la séance extraordinaire du 30 avril 2025, les membres du conseil l’ayant reçu au moins 72 heures avant le début de la présente séance ;

QUE les procès-verbaux de la séance ordinaire du 14 avril 2025, résolutions numéros 066.04.2025 à 093.04.2025 inclusivement et résolutions numéros 094.04.2025 à 100.04.2025 inclusivement pour la séance extraordinaire du 30 avril 2025 soient adoptées tels que rédigés.

Adoptée à la majorité

**4 RATIFICATION DES DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D’AVRIL 2025**

**4.1 RÉS 104.05.2025 DÉBOURSÉS POUR LE MOIS D’AVRIL 2025**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil ratifie les déboursés du 01-04-2025 au 30-04-2025 pour un montant total de 304 496.41 \$; salaires du personnel et rémunération du conseil pour un montant de 62 436.98 \$.

Adoptée à la majorité

**5 CORRESPONDANCES**

**5.1 MINISTÈRE DES TRANSPORTS ET DE LA MOBILITÉ DURABLE**

Le ministère des Transports et de la Mobilité durable (Ministère) accuse réception d’une lettre datée du 19 mars 2025 accompagnée de la résolution 049.03.2025,

concernant la mise en place de mesures de sécurité à l'intersection de la route 323 et du chemin de Vendée.

Le Ministère tient à nous informer que notre demande a été dûment enregistrée et transmise à la Direction de la planification et de la gestion des infrastructures pour analyse et recommandations. Les conclusions nous seront communiquées d'ici la fin de l'année 2025.

## **5.2 ENTENTE AVEC LA PAROISSE SAINT-JEAN-DE-BRÉBEUF**

Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier mentionne que l'entente entre la Paroisse Saint-Jean-de-Brébeuf et la Municipalité est récemment signée. Dans ladite entente, les parties conviennent de modifier l'acte de vente pour abroger l'interdiction d'utiliser le terrain comme plage ou descente de bateau au lac Windigo. Toutefois, l'accès au lac ne pourra se faire qu'à pied, et seules les embarcations légères (canot, kayak, planche à pagaie) pourront être mises à l'eau. La Municipalité s'engage aussi à corriger l'acte de vente (no 16 647 462) pour y inscrire une servitude en faveur de la Fabrique de la Paroisse de Saint-Jean-de-Brébeuf concernant ses équipements de puisage d'eau situés sur le lot 4 941 217. Ces modifications seront officialisées par acte notarié, aux frais entièrement assumés par la Municipalité.

## **6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **6.1 RES 105.05.2025 AVIS DE DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2024**

CONSIDÉRANT la présentation au conseil des états financiers 2024 par la firme Amyot Gélinas ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil accepte le dépôt des états financiers consolidés au 31 décembre 2024 tel que déposé en ce jour ;

QUE le conseil autorise monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier à signer les documents en lien avec ce dépôt.

Adoptée à la majorité

### **6.2 FAITS SAILLANTS DU RAPPORT FINANCIER**

Monsieur le maire Jean-Guy Galipeau présente un rapport des faits saillants du rapport financier du vérificateur externe pour l'exercice financier 2024. Le document sera disponible sur le site Web de la Municipalité ainsi qu'au bureau municipal.

### **6.3 RÉS 106.05.2025 AUTORISATION DE PAIEMENT – GROUPE LAVERDURE CONSTRUCTION**

CONSIDÉRANT la résolution 019.02.2025, par laquelle le conseil octroyait le mandat de réaménagement de la salle d'exposition ;

CONSIDÉRANT l'avancement des travaux dans ce mandat et le dépôt d'une première demande de paiement par l'entrepreneur ;

CONSIDÉRANT la recommandation de paiement et le décompte no. 01 ayant trait au projet, préparée par madame Marie-Ève Labelle, architecte de la firme PLA Architectes ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Daniel Lampron

QUE le conseil prenne acte de la recommandation de madame Marie-Ève Labelle, architecte et autorise le paiement no. 01 au montant de 206 350.17 \$ (incluant les taxes) ;

QUE conformément aux résolutions 047.03.2025 et 092.04.2025, toutes dépenses associées au centre d'interprétation soient affectées au surplus non affecté ;

QUE Martin Léger, directeur général, soit requis de donner suite dans ce projet.

Adoptée à la majorité

**6.4 RÉS 107.05.2025 AUTORISATION DE DÉBOURSÉ – CONGRÈS DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS**

CONSIDÉRANT le congrès annuel de la Fédération québécoise des municipalités du 25 au 27 septembre 2025 à Québec;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise deux membres du conseil municipal à assister au congrès 2025 de la Fédération québécoise des municipalités, d'en défrayer les coûts d'inscription ainsi que les frais de déplacement selon la politique en vigueur;

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 11000 310.

Adoptée à la majorité

**7. SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**7.1 SÉCURITÉ PUBLIQUE – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Yves Duval dépose le rapport mensuel des interventions des premiers répondants pour le mois d'avril 2025. Durant le mois d'avril, il y a eu huit (8) interventions, sept (7) de priorité « 1 » et une (1) de priorité « 3 ».

Monsieur Duval mentionne également les problèmes avec le CISSSL par rapport à la formation des premiers répondants. Le conseil devra étudier le problème au cours du prochain mois.

**8 TRAVAUX PUBLICS**

**9. HYGIÈNE DU MILIEU ET ENVIRONNEMENT**

**9.1 ENVIRONNEMENT – RAPPORT DU CONSEILLER RESPONSABLE**

Monsieur le conseiller Robert Laperrière fait mention de la journée de sensibilisation le 26 avril dernier, incluant les divers intervenants présents. La plupart des questions étaient reliées à la conformité des bandes riveraines. On demande aux citoyens de téléphoner à la Municipalité afin que les cas soient réglés un à un.

Une corvée de nettoyage a eu lieu avec l’APEL Cameron le 3 mai dernier. Un gros merci aux bénévoles et intervenants pour la réussite de cette journée.

**9.2**                    **RÉS 108.05.2025**                    **AFFECTATION – RÉSERVE D’ADAPTATION AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES**

CONSIDÉRANT que le conseil municipal a adopté le Règlement numéro 581-23 créant une réserve financière destinée à l’adaptation aux changements climatiques le 9 janvier 2024 ;

CONSIDÉRANT que ce règlement a pour objet la création d’une réserve financière visant le financement des dépenses en lien avec l’adaptation aux changements climatiques de la Municipalité d’Amherst ;

CONSIDÉRANT que le conseil souhaite affecter le montant prévu de 50 000 \$ à ladite réserve ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le conseil affecte un montant de 50 000 \$ à la réserve financière pour l’adaptation aux changements climatiques, conformément aux dispositions du Règlement numéro 581-23 ;

Que cette affectation soit imputée à même le surplus accumulé non affecté ;

Que Mme Mylène Charlebois, trésorière adjointe soit autorisée à procéder aux écritures comptables nécessaires.

Adoptée à la majorité

**10.**                    **URBANISME ET MISE EN VALEUR DU TERRITOIRE**

**10.1**                    **DÉPÔT RAPPORT MONSIEUR MARTIN LÉGER**

Monsieur Martin Léger, directeur général et greffier-trésorier fait rapport des activités du service de l’urbanisme et de l’environnement pour le mois d’avril 2025. Un total de trente-quatre (34) permis ont été émis pour une valeur estimée des travaux de 1 485 880 \$.

**10.2**                    **RÉS 109.05.2025**                    **ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 597-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 352-02 AFIN D’INCLURE DES DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS D’HABITATIONS ET AUX UNITÉS D’HABITATIONS ACCESSOIRES (UHA)**

CONSIDÉRANT qu’un plan d’urbanisme est en vigueur sur le territoire de la municipalité d’Amherst depuis décembre 2002, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides et suite à sa publication ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d’Amherst a adopté en conformité au plan d’urbanisme sa réglementation d’urbanisme comprenant le règlement de zonage numéro 352-02 ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d’Amherst désire encadrer l’implantation des Projets intégrés d’habitations (PIH) sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d’Amherst désire encadrer l’implantation des Unités d’Habitations Accessoires (UHA) sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité d'Amherst et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement ;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné par monsieur le conseiller Luc Tremblay lors de la séance ordinaire du Conseil tenue le 10 mars 2025 et que le premier projet de règlement numéro 597-2025 a été adopté à cette même séance;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement a été présenté lors de l'assemblée publique de consultation, tenue conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le 12 mai 2025 à 18 h 30 ;

CONSIDÉRANT que ce projet de règlement comporte des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter ;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du projet de ce règlement dans les délais requis et renonce à sa lecture complète ;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi à la suite de l'émission d'un certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté des Laurentides.

Adoptée à la majorité

10.3

RÉS 110.05.2025

**ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 598-25 AYANT POUR OBJET DE MODIFIER LE  
RÈGLEMENT SUR LES PERMIS ET CERTIFICATS 351-02**

CONSIDÉRANT qu'un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la Municipalité d'Amherst depuis décembre 2002, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides et suite à sa publication ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst a adopté en conformité au plan d'urbanisme sa réglementation d'urbanisme comprenant le règlement sur les permis et certificats numéro 351-02 ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst désire encadrer l'implantation des Projets intégrés d'habitations (PIH) sur son territoire ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst désire encadrer l'implantation des Unités d'Habitations Accessoires (UHA) sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité d'Amherst et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement sera présenté lors d'une assemblée publique de consultation, tenue conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le 14 avril 2025 à 18 h 30 ;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du projet de ce règlement dans les délais requis et renonce à sa lecture complète ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi à la suite de l'émission d'un certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté des Laurentides.

Adoptée à la majorité

**10.4**                    **RÉS 111.05.2025**                    **ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 599-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT SUR LES  
PLANS D'IMPLANTATIONS ET D'INTÉGRATION  
ARCHITECTURALE 357-02 AFIN D'INCLURE DES  
DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS  
D'HABITATIONS (PIH)**

CONSIDÉRANT qu'un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la Municipalité d'Amherst depuis décembre 2002, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides et suite à sa publication ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst a adopté en conformité au plan d'urbanisme sa réglementation d'urbanisme comprenant le règlement sur plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 357-02 ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst désire encadrer l'implantation des Projets intégrés d'habitations (PIH) sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'en vertu du Règlement de Contrôle intérimaire 398-2023 (R) adopté par la MRC des Laurentides et entrée en vigueur le 3 septembre 2024, la municipalité est tenue d'appliquer les dispositions contenues dans le présent règlement relativement aux projets intégrés d'habitations ;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité d'Amherst et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement sera présenté lors d'une assemblée publique de consultation, tenue conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le 14 avril 2025 à 18 h 30 ;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du projet de ce règlement dans les délais requis et renonce à sa lecture complète ;

Il est proposé par madame la conseillère Caroline Champoux

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi à la suite de l'émission d'un certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté des Laurentides.

Adoptée à la majorité

**10.5**                    **RÉS 112.05.2025**                    **ADOPTION DU DEUXIÈME PROJET DE RÈGLEMENT  
NUMÉRO 600-25 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE  
LOTISSEMENT 353-02 AFIN D'INCLURE DES  
DISPOSITIONS RELATIVES AUX PROJETS INTÉGRÉS  
D'HABITATIONS (PIH)**

CONSIDÉRANT qu'un plan d'urbanisme est en vigueur sur le territoire de la Municipalité d'Amherst depuis décembre 2002, date de la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Laurentides et suite à sa publication ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst a adopté en conformité au plan d'urbanisme sa réglementation d'urbanisme comprenant le règlement de lotissement numéro 353-02 ;

CONSIDÉRANT que le conseil de la municipalité d'Amherst désire encadrer l'implantation des Projets intégrés d'habitations (PIH) sur son territoire ;

CONSIDÉRANT qu'il est à propos et dans l'intérêt de la municipalité d'Amherst et de ses contribuables de mettre en vigueur les dispositions de ce règlement ;

CONSIDÉRANT que le présent projet de règlement sera présenté lors d'une assemblée publique de consultation, tenue conformément à la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c. A-19.1), le 14 avril 2025 à 18 h 30 ;

CONSIDÉRANT que chacun des membres du Conseil reconnaît avoir reçu une copie du projet de ce règlement dans les délais requis et renonce à sa lecture complète ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le règlement entrera en vigueur conformément à la loi à la suite de l'émission d'un certificat de conformité émis par la Municipalité régionale de comté des Laurentides.

Adoptée à la majorité

**10.6**                    **RÉS 113.05.2025**                    **LOCATION – VÉHICULE POUR LE SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT**

CONSIDÉRANT que le département de l'urbanisme a exprimé le besoin de disposer d'un véhicule pour effectuer ses déplacements dans le cadre de ses fonctions ;

CONSIDÉRANT que la compagnie Auto sans limite a déposé une offre de service pour la location d'un véhicule de type Ford Escape au tarif de 50 \$ par jour, pour une période de 15 semaines ;

CONSIDÉRANT que la dépense est prévue au budget ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise la location d'un véhicule Ford Escape auprès de la compagnie Auto sans limite au coût de 50 \$ par jour pour une durée de 15 semaines, pour un montant total approximatif de 5 250 \$ (avant taxes), et que cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02 61000 513.

Adoptée à la majorité

**11.**                    **LOISIRS ET CULTURE**

**11.1**                    **LOISIRS ET CULTURE - RAPPORT DE LA CONSEILLÈRE RESPONSABLE**

Madame la conseillère Caroline Champoux fait rapport des activités mensuelles de nos bibliothèques.

Pour la bibliothèque du secteur Saint-Rémi, pour le mois d'avril, on compte 86 visiteurs, 115 prêts de livres (numériques et papier) et 48 prêts entre bibliothèques.

Pour la bibliothèque du secteur Vendée, pour le mois d'avril, on compte 118 visiteurs, 159 prêts de livres (numériques et papier) et 12 prêts entre bibliothèques.

Elle fait également un résumé des activités de loisirs qui ont eu lieu au cours du mois d'avril : L'heure du conte, le spectacle de magie, la chasse aux cocos de Pâques.

Elle mentionne également le succès au niveau des inscriptions du camp de jour pour l'été 2025. Elle fait également un résumé des activités qui prendront place pour la Fête nationale le 23 juin prochain.

**11.2**                    **RÉS 114.05.2025**                    **AUTORISATION DE SIGNATURE – PROGRAMME D'APPUI AUX COLLECTIVITÉS**

CONSIDÉRANT le Programme d'appui aux collectivités (PAC) du ministère de l'Immigration, de la Francisation et de l'Intégration (MIFI) qui vise à accroître la capacité des collectivités à être plus accueillantes et inclusives ;

CONSIDÉRANT que ce programme vise, entre autres, les rapprochements interculturels entre les Québécoises et les Québécois de différentes origines ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE le conseil autorise madame Élise Therrien, technicienne en loisirs, à déposer, pour et au nom de la Municipalité, une demande dans le cadre du Programme d'appui aux collectivités et à signer tous documents en lien avec ce dossier.

Adoptée à la majorité

**11.3**                    **RÉS 115.05.2025**                    **COMITÉ MADA – NOMINATION À TITRE DE MEMBRE DU COMITÉ DE PILOTAGE**

CONSIDÉRANT la résolution 059.03.2025 par laquelle la Municipalité a mis en place le comité de pilotage de sa politique des aînés ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'ajouter un membre au sein du comité de pilotage ;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

D'ajouter Mme Denise Faucher à titre de représentante des aînés au sein du comité de pilotage.

Adoptée à la majorité

**12**                    **HISTOIRE ET PATRIMOINE**

**13**                    **AFFAIRE(S) NOUVELLES(S)**

**13.1**                    **RÉS 116.05.2025**                    **AUTORISATION DE PAIEMENT – EXCAVATION R.B. GAUTHIER**

CONSIDÉRANT les travaux effectués sur le réseau d'aqueduc sur la rue Maurice ;

CONSIDÉRANT la facture envoyée par Excavation R.B. Gauthier pour la réalisation de ces travaux ;

CONSIDÉRANT que la première facture s'élevait à un montant de 7276.78 \$ incluant les taxes;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de négociations entre la Municipalité et l'entreprise, un crédit de 4636.02 \$ a été appliqué sur la facture;

Il est proposé par monsieur le conseiller Yves Duval

QUE le conseil autorise Mylène Charlebois à payer la facture n° 114454 pour les travaux sur le réseau d'aqueduc au montant de 2640.76 \$ incluant les taxes applicables ;

QUE cette dépense soit affectée au surplus d'aqueduc.

Adoptée à la majorité

**13.2**                      **RÉS 117.05.2025**                      **MODIFICATION DU RÈGLEMENT 601-25**

CONSIDÉRANT le règlement 601-25 décrétant une dépense de 880 000 \$ et un emprunt de 880 000 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection du chemin de Rockway-Valley adopté le 30 avril 2025 ;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier l'article 4 dudit règlement qui se lit actuellement comme suit : « *Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 880 000 \$ sur une période de 20 ans* »;

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Cardinal

QUE l'article 4 du règlement numéro 601-25 soit remplacé par le suivant : « Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 316 117 \$ sur une période de 20 ans et à affecter la subvention du programme d'aide à la voirie locale (PAVL) du ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) au montant de 563 883 \$ tel qu'il appert de la lettre de confirmation jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante en tant qu'annexe C. » ;

QUE le titre du règlement numéro 601-25 est remplacé par le suivant : « Règlement numéro 601-25 décrétant des dépenses de 316 117 \$ et un emprunt de 316 117 \$ pour effectuer des dépenses en immobilisations pour la réfection du chemin de Rockway-Valley »

QUE cette présente résolution soit envoyée au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

Adoptée à la majorité

**14**                      **PÉRIODE DE QUESTIONS**

**15**                      **RÉS 118.05.2025**                      **LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Il est proposé par monsieur le conseiller Robert Laperrière

QUE la présente séance ordinaire soit levée.

Il est 20 h 44.

Adoptée à la majorité

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire

---

Martin Léger  
Directeur général et  
greffier-trésorier

Je, Jean-Guy Galipeau, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Jean-Guy Galipeau  
Maire